|  |
| --- |
| ***Déclaration des droits de l'apprenant*** |

|  |
| --- |
| **Le LEM a organisé une journée de réflexion sur le thème  "QUELS CHEMINS POUR APPRENDRE?"**  **A l'issue de cette journée, quelques participants ont tenté de définir une "éthique de l'apprentissage". Il s'agit bien sûr de droits fondamentaux de tout apprenant. Mais ces droits n'ont de sens que s'ils sont assortis de certains devoirs, notamment l'implication personnelle, l'engagement et la qualité relationnelle entre enseignants et apprenants.** |

1. **Chacun a droit** à la liberté d'apprendre, ce qui implique le droit au loisir, l'accès à l'information et à la formation initiale et continue.
2. **Chacun a le droit** d'apprendre avec plaisir.
3. **Chacun a le droit** de choisir sa manière d'aborder et de traiter un problème *(*[*Droit au respect du style d'apprentissage*](http://www2.ulg.ac.be/lem/stylesapprent.htm#3)*)*.
4. **Chacun a le droit** d'apprendre à son propre rythme et de prendre son temps.
5. **Chacun a droit** à une formation centrée sur son expérience vécue et sur son activité personnelle *(Droit à l'apprentissage expérientiel).*
6. **Chacun a le droit** de bénéficier d'une aide didactique différenciée au cours de ses apprentissages.
7. **Chacun a le droit** de se tromper, de rater une expérience, en situation d'apprentissage *(Droit à l'erreur).*
8. **Chacun a le droit** d'exprimer ses sentiments et ses émotions au cours d'une situation de formation *("* [*Habeas emotum*](http://www2.ulg.ac.be/lem/habeas.htm) *").*
9. **Chacun a le droit** de connaître les critères d'évaluation de ses formateurs et le droit d'exprimer ses propres évaluations.
10. **Chacun a le droit** de développer ses compétences et ses talents pour évoluer comme il l'entend, selon ses propres valeurs, dans le cadre du respect des autres.

Jean THERER - Université de Liège - L.E.M. - 1er mai 1993  
in *Education-Formation*, numéro spécial "Confluences", n°232, sept-dec 1993, p83-85

<http://www2.ulg.ac.be/lem/droitsapprenant.htm>

**Les droits imprescriptibles de l’apprenant**

**ou comment rendre le métier d’élève plus vivable**

*Philippe Perrenoud*

Faculté de psychologie et des sciences de l’éducation  
Université de Genève  
1995

**Sommaire**

[1. Le droit de ne pas être constamment attentif](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading1)

[2. Le droit à son for intérieur](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading2)

[3. Le droit de n’apprendre que ce qui a du sens](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading3)

[4. Le droit de ne pas obéir six à huit heures par jour](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading4)

[5. Le droit de bouger](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading5)

[6. Le droit de ne pas tenir toutes ses promesses](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading6)

[7. Le droit de ne pas aimer l’école et de le dire](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading7)

[8. Le droit de choisir avec qui l’on veut travailler](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading8)

[9. Le droit de ne pas coopérer à son propre procès](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading9)

[10. Le droit d’exister comme personne](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html#Heading10)

<http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1995/1995_11.html>